



Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 mai 2019.

*Le colonel, commandant adjoint  
de la région de gendarmerie du Grand Est,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale du Bas-Rhin,*  
M. CLERC